

Rapport de la Commission ad hoc du Conseil Intercommunal du district de Nyon

Concerne : **Préavis N° 61-2016** – Approbation du Plan Directeur régional du district de Nyon – volet opérationnel.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, désignée pour l'étude de ce préavis, s'est réunie en date du 3 mars dans les locaux du Conseil régional en présence de Mme P. Roulet et de M J.-N. Goël, membre du CoDir.

Lors de cette séance nous avons eu des explications complémentaires concernant le Plan Directeur et son volet opérationnel.

Le PDRN opérationnel découle du volet stratégique, qui lui s'intègre dans le Plan Directeur cantonal, et donne une vision concrète du mode de fonctionnement ainsi que la liste des projets interrégionaux, acceptés par le CoDir, et faisant partie des projets à étudier et/ou à réaliser pendant la prochaine législature 2016-2021.

Les projets sélectionnés entrent bien dans le cadre stratégique du PDRN tout en sachant que de nouveaux projets peuvent être suggérés par les Communes et défendus face au CoDir pour insertion dans la liste.

Ce volet opérationnel nous semble clair et la documentation assez exhaustive et précise pour pouvoir mener à bien la réalisation des projets envisagés.

Nous déplorons quand même la qualité des plans, trop petits, pour pouvoir bien apprécier et appréhender la pertinence des projets.

Nous constatons aussi que bon nombre de ces projets ne sont pas connus de tous les législatifs, surtout ceux qui touchent des régions éloignées. Ceci pourrait créer des tensions notamment lors de la demande d'acceptation par les Communes des préavis pour le financement.

En conclusion, la commission ad hoc ayant pris en considération le PDRN mais sans aller dans l'analyse des divers projets, que ça soit pour leur pertinence ou leur faisabilité, trouve ce volet opérationnel viable, qu'il remplit bien son rôle et définit bien les enjeux à long terme et, en particulier, pour la prochaine législature.
Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad hoc est favorable au volet opérationnel du Plan Directeur Régional du District de Nyon et vous propose d'accepter le préavis N° 61-2016 tel que présenté.

Tannay, le 5 mars 2016

MM	Edgard Cretegny, Le Vaud	
	Jacques Hanhart, Nyon	
	Arcadio Mir, Tannay, 1 ^{er} nommé, rapporteur	
	Luc Badan, Crassier, <i>excusé</i>	
	Jean-Pierre Magnin, Rolle, <i>excusé</i>	